

<http://www.snetap-fsu.fr/Region-Centre-report-du-CAEN-du-4.html>



Région Centre : report du CAEN du 4 mars

- En Région -

Date de mise en ligne : jeudi 7 mars 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

CAEN du 4 mars 2013

Déclaration de la [FCPE](#), de la [FSU](#), d'[UNSA](#)-Education, du SGEN-[CFDT](#) et de la [CGT](#)

Les représentants de la [FCPE](#), de la [FSU](#), d'[UNSA](#)-Education, du SGEN-[CFDT](#), de la [CGT](#), refusent de siéger au CAEN reconvoqué lundi 4 mars, à 16h. Ils en demandent le report.

En effet, ce CAEN sera écourté par le départ du préfet et de la rectrice, qui devront se rendre à Blois pour 18h 30, pour assister à une intervention du Président de la République sur la formation professionnelle et l'emploi.

Le temps pour les échanges sera de moins de deux heures, alors que l'ordre du jour est celui de deux CAEN (bilan de la rentrée 2012, préparation de la rentrée 2013, carte des formations professionnelles, etc.)

Il est, de plus, probable qu'une partie des participants se rendra à Blois directement plutôt qu'à ce CAEN, reconvoqué pour la troisième fois depuis novembre, cette fois-ci faute de quorum le 7 février dernier (séance à laquelle, d'ailleurs, le Préfet lui-même était absent). La participation risque d'être très faible. Dans ces conditions, les représentants de la FCPE, de la FSU, d'UNSA-Education, du SGEN-CFDT et de la CGT estiment que ce CAEN ne sera pas en mesure de jouer son rôle.

Ils demandent que ce CAEN soit reconvoqué dans des conditions qui favorisent la participation et qui redonnent toute sa place à cette instance.

Les représentants de la FCPE, de la FSU, d'UNSA-Education, du SGEN-CFDT et de la CGT tiennent à rappeler que le CAEN est la seule instance qui soit co-animée par les représentants de l'Etat et de la Région, dans un contexte de préparation de lois qui interrogent la répartition des compétences entre les uns et les autres. Il serait donc indispensable que le CAEN se réunisse plus souvent et que la participation y soit meilleure, notamment de la part des élus des collectivités.

L'importance du CAEN, qui est l'instance consultative la plus large, devrait être partagée et soutenue par tous ses membres, de façon à ce que la diversité des catégories représentées soit un atout pour les échanges en séance, dans des conditions de convocation qui permettent cette participation la plus large. Ce n'est plus le cas.

Des questions lourdes font débat, dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée dans l'Education Nationale, sans oublier **l'enseignement agricole, ignoré dans l'ordre du jour actuel** : la répartition des moyens, les conditions et l'offre de formation, l'orientation, la carte des formations professionnelles, les rythmes scolaires, etc.

Ces questions doivent pouvoir faire l'objet d'un véritable échange avec les divers protagonistes, avec comme objectif la recherche des solutions les meilleures pour la réussite de tous les jeunes dans l'académie.

C'est la condition impérative d'un dialogue et d'une concertation qui ne soient pas que d'affichage.